

Commune de Broindon

Servitudes d'utilité publique

Plan local d'urbanisme

Direction départementale
des territoires
de la Côte-d'Or



édité le 19/02/2024

échelle : 1 / 5000

Réalisé par DDT21/SPAE/PPRT
Sources : DDT21, © IGN-BD Parcellaire® 1.2-2017 - Reproduction interdite

A4 - Libre passage le long des cours d'eau

AC1 - Monuments historiques

Inscrit

AC1 - Abords des monuments historiques

I1 - Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations

I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Aérien - 2° catégorie

T7 - Extérieur des zones de dégagement aéronautique

Aérodrome de DIJON-LONGVIC

Code de l'aviation civile

L'édition graphique des servitudes I1 et I3 est issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être ni reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité des ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès de l' (des) opérateur(s) de réseau(x) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

